



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 105 /FECAFOOT/PDT/SG/DIRCAB/ 23 **PORTANT RECRUTEMENT ET NOMINATION DU PERSONNEL A LA FEDERATION** **CAMEROUNAISE DE FOOTBALL**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la constitution ;*
- *Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA,*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le procès-verbal d'Élection de l'Assemblée Générale électorale de FECAFOOT du 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal du Comité d'Urgence du 09 octobre 2023 ;*
- *Considérant les nécessités de Service ;*

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente décision, recrutés et nommés aux postes ci-après à la Fédération Camerounaise de Football.

- Chef Département de la Communication : **Monsieur NKOUSSA NKOUSSA Jean Marie en remplacement de monsieur MOUANDJO Jean Jacques ;**
- Chef du Département des Achats : **Madame KALNDJEL BISSENI Gladys.**

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé le, **10 NOV 2023**

Ampliations :

- SG FECAFOOT
- DC
- DRH
- DAJ
- intéressé(e)
- Archives



LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel